

# LA SUPPLICATION: UN LANGAGE À HAUT RISQUE

Luce ALBERT, Pauline BRULEY et Anne-Simone DUFIEF

Le suppliant se ramasse sur soi, comme retiré de l'espace et replié sur sa simplicité première, tandis qu'il prononce des formules rituelles: "J'embrasse tes genoux. Aie pitié de moi et respecte les dieux." Cette posture et cette requête mettent en jeu un double sens: elles exaltent l'homme qu'on supplie et qui domine en regardant de haut; il possède tout, autorité, force, pouvoir de décision, liberté; il s'agit donc de bien établir qu'il y a inégalité, plus encore, qu'il n'y a pas de commune mesure entre les deux termes en présence; le suppliant développe, par l'humiliation, une manœuvre psychologique d'apaisement, mais en même temps il laisse entendre (et souvent le proclame) qu'ainsi séparé de toute puissance, il échappe à la juridiction du pouvoir et relève d'une autre loi, celle qu'affirme sa vérité d'étranger et que manifeste la proche présence du dieu dans son invisibilité.

Maurice Blanchot, *L'Entretien infini*,  
Gallimard, 1969, p. 132.

## Valeur pragmatique de la supplication

La supplication est un discours risqué. Acte de langage de « la dernière chance<sup>1</sup> », elle tente d'inverser un rapport de force, ne serait-ce que ponctuellement. On songe aux demandes de grâce, à toutes sortes de placets, aux supplications amoureuses... La supplication s'ancre dans la fonction conative, fonction

---

1. Yves-Marie BERCÉ, *La Dernière chance. Histoire des suppliques*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2014.

d'appel, pour s'actualiser sur une échelle allant de la demande à l'ordre<sup>2</sup>, de la stratégie indirecte de la plainte à l'exigence explicite, en passant éventuellement par la séduction ou l'agression. Comme toute demande, elle a un caractère potentiellement importun et menaçant<sup>3</sup>, puisqu'elle place l'interlocuteur devant la nécessité de répondre – même si elle manifeste le manque de l'énonciateur suppliant. « Je vous en supplie » est un énoncé performatif, nanti d'une grande force illocutoire, qui engage celui qui l'exécute, autant qu'il vise à engager celui qui l'entend.

Fondée sur l'appel à la pitié, la supplication a un potentiel pathétique extrêmement intéressant. C'est parce qu'il est fort qu'il peut s'offrir aussi à la parodie<sup>4</sup>. Cet ultime recours, cette requête pressante vient logiquement s'inscrire au cœur du tragique. Sa force illocutoire peut l'emporter sur l'acte locutoire ; elle peut être muette, mais mimée. Son caractère étonnant (dans l'abaissement total, inattendu parfois), le côté terrible de son événement, peuvent dépasser les mots de son dire. La supplication, dans l'imaginaire collectif, ressortit plutôt au sublime. Plus qu'elle ne vise à convaincre, elle tente de « fléchir », même si elle s'inscrit dans un ordre rationnel, avec ses circonstances et ses institutions, ses valeurs morales<sup>5</sup>.

Moins fréquemment, la supplication peut se faire à travers un acte de langage indirect. On pense à la plainte, qui relève en ce cas de la dérivation allusive, au cri, associé à une gestuelle évocatrice. Le caractère *instant* est en effet un trait définitoire de la supplication, et il est, autrement, difficilement combinable avec l'implicite<sup>6</sup>. Que ce soit dans les mots, les modalités d'énonciation ou d'énoncé, ou les gestes, l'intensité définit le caractère de la supplication, à côté des autres traits sémantiques constitutifs comme la requête, le caractère exceptionnel de la situation

2. Pour une distinction synthétique, au sein de l'acte directif de la *demande* comme acte de langage, entre la *question* (demande d'un dire) et la *requête* (demande d'un faire, non langagier), voir Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, *Les Actes de langage dans le discours*, Paris, Nathan, 2001, p. 84 et 99. Dans la typologie des actes de langage élaborée par Austin, la supplication est catégorisable dans les exercitifs et relève de « d'un jugement sur ce qui devrait être » (*Quand dire, c'est faire* [1962], Paris, Le Seuil, 1970, p. 157).
3. Mais la supplication est intéressante, en tant qu'elle menace la face de l'autre, obligé de répondre, voire de prendre sa responsabilité – et en tant qu'elle confirme sa puissance (pour l'analyse en termes de faces, voir d'après Brown et Levinson, Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, *Les Interactions verbales. Variations culturelles et échanges rituels*, t. 3, Paris, Armand Colin, 1998, p. 88).
4. Voir l'étude de Isabelle Trivisani, traitant d'une amende honorable burlesque.
5. Laurent Gourmelen souligne ce caractère de la supplication dans la conclusion de son étude.
6. Le trait sémantique « instant » est repris dans le dictionnaire de l'Académie française et le *TLFI*. Voir l'étude de Sophie Guermès qui souligne cette « rhétorique répétitive, obsessionnelle, taraudante », qui la différencie de la *prière* (l'autre différence étant le caractère de *demande* que revêt nécessairement la supplication). Frédérique Le Nan retrace l'évolution du verbe et de sa famille dans son étude.

et, connotativement, on le verra en littérature particulièrement, une dimension sacrée, forte, à l'état de trace, ou simplement rémanente.

Toutefois, cet acte de langage, marqué par l'intensité et codifié, a pu voir ses signifiants s'affaiblir, du point de vue lexical, sémantique<sup>7</sup>, rhétorique<sup>8</sup> plus que dans ses aspects sémiotique et gestuel.

La supplication est dirigée vers un destinataire, le supplié, mais en tant qu'événement de discours littéraire, elle fonctionne vis-à-vis d'un public bien plus large. Au près de ses récepteurs, dans la double énonciation, sa force illocutoire et les effets perlocutoires suscitent une forme de suspens. La suspension est modulable du côté de la crainte, de la pitié, ou bien de façon retournée, du côté du comique. On songe aussi à l'agacement que la prise de parole du suppliant et son insistance même peuvent induire. L'échec ou la réussite de la supplication peuvent donc se mesurer en fonction de deux cibles : le co-énonciateur de l'échange représenté, mais aussi le récepteur de l'œuvre, en vertu de cette double énonciation. Notons que la supplication comme acte de langage n'est pas invalidée alors même que toutes les conditions de réussite ne sont pas réunies. C'est le cas pour les *Lettres de la religieuse portugaise*, étudiées par Fransiska Skutta. Le discours qui émerge dans la solitude voit sa force expressive se doubler d'une requête, en réalité première, qui demeure la plupart du temps implicite car présupposée dans les supplications de destinataires en situation d'écoute. Il s'agit du présupposé pragmatique. Ce discours reste fragile, dans la mesure où au suppliant, peut être refusée la légitimité de son rôle – ce qui ne recoupe pas le refus de l'exaucer de la part du supplié. Une situation comme celle de la religieuse permet de mettre en évidence le fait que l'accès à la parole ne va pas de soi<sup>9</sup>, ainsi que le degré de violence plus ou moins élevé qu'une supplication peut atteindre.

Qu'il soit écouté et exaucé ou non, heureux ou malheureux, le discours de la supplication se prêtera ainsi par excellence à une analyse des actes de langage qui puisse mettre en évidence l'articulation entre les mots (acte locutoire), l'acte (illocutoire) et les effets de la parole (perlocutoire). L'échec ou la réussite dépendent autant du cœur du supplié que de la pertinence des mots, de l'adaptation para-

7. Voir la communication de Cécile Lignereux. Les mots de la supplication peuvent subir une désémantisation.

8. Voir l'étude de Jean Vignes au sujet d'une pratique devenue plaisante et ludique dans un protocole poétique mis à distance.

9. On peut s'intéresser aux liens que la supplication adressée aux puissants entretient avec la *parrhêsia*. Sur un plan plus pragmatique, la supplication souligne particulièrement, de façon parfois désespérée, la « prétention illocutoire de toute énonciation » (Dominique MAINGUENEAU, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Nathan, 2001, p. 9).

doxale aux circonstances sociales, juridiques, politiques, institutionnelles<sup>10</sup> avec ses valeurs... mais aussi au climat émotionnel où elle se risque. Elle suppose un travail sur la pitié, que le supplié y soit accessible, ou qu'il refuse de prendre le suppliant en pitié parce qu'il l'estime – ou parce qu'il se veut étranger à ce type de rapports<sup>11</sup>.

Fondamentalement, la supplication dérange. Elle représente souvent une expérience limite pour les interlocuteurs comme pour les spectateurs. Avec le suppliant, entre sur la scène un spectre inquiétant : celui de l'infortune et du malheur, de la souffrance dont nul ne voudrait se tenir responsable – mais aussi la possibilité d'un autre système de valeurs. Dans ce sens, la supplication est un acte de langage qui a été particulièrement codifié et ritualisé, et très tôt : elle s'exprime dans un certain type de situations sociales et s'accompagne de signes paraverbaux, qui se prêtent à des analyses kinésiques et proxémiques<sup>12</sup> (gestes, mimiques, démarches, postures). Pragmatiquement, la supplication va donc correspondre à un contrat de parole et à une scène générique, reconnaissable dans la mesure où les rôles sont traditionnellement distribués dans une communauté, où la mémoire de ce type de discours est conservée dans les rapports politiques, sociaux, religieux. À cet égard, l'article d'Emmanuel Buron pointe la possibilité d'une répartition genrée des types de discours où la supplication peut apparaître comme une stratégie politique réservée aux femmes vaincues et soumises aux décisions d'hommes vainqueurs qu'elles tentent de fléchir.

Dans ce sens, la supplication n'a jamais cessé de susciter un questionnement éthique – lors même qu'elle n'a plus été si ritualisée. Elle ouvre également la réflexion à différents espaces du sacré, concrets et symboliques. Très tôt, les traits de ce discours ont constitué une scène générique, dans le monde social, religieux, et dans l'esthétique littéraire. Acte de langage exceptionnel, la supplication se prête ainsi à des études rhétoriques, pragmatiques, mais aussi à une réflexion sur l'esthé-

10. C'est le cas dans un certain nombre de cadres politiques décrits par Yves-Marie BERCÉ, *op. cit.*

11. Par exemple dans la perspective d'Ivan Karamazov : « il est rare qu'un individu consente à reconnaître la souffrance de son prochain (comme si c'était une dignité!) [...] En outre, il y a diverses souffrances : celui qui humilie, la faim, par exemple, mon bienfaiteur voudra bien l'admettre, mais dès que ma souffrance s'élève, qu'il s'agit d'une idée, par exemple, il n'y croira que par exception car, peut-être, en m'examinant, il verra que je n'ai pas le visage que son imagination prête à un homme souffrant pour une idée. Aussitôt il cessera ses bienfaits, et cela sans méchanceté. Les mendiants, surtout ceux qui ont quelque noblesse, ne devraient jamais se montrer, mais demander l'aumône par l'intermédiaire des journaux. En théorie, encore, on peut aimer son prochain, et même de loin ; de près, c'est presque impossible ». Fiodor DOSTOÏEVSKI, *Les Frères Karamazov*, trad. Henry Mongault, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1952, p. 333.

12. Voir le *Dictionnaire d'analyse du discours*, *op. cit.*, p. 477 et, pour une présentation de la mimogestualité, *ibid.*, p. 285.

tique et la dramaturgie. Son intérêt est de couvrir toute la gamme d'élaboration du discours, de l'immédiate requête, à la parole ritualisée et au discours rhétorique le plus construit.

Cinq études traitant de genres littéraires et artistiques différents mettent en lumière les valeurs pragmatiques<sup>13</sup> de la supplication comme acte de langage, plus ou moins ritualisé, avec ses implications d'ordre éthique et psychologique. Dans un contexte privé, l'aspect de menace et l'insistance demeurent et peuvent être contreproductives. Cécile Lignereux montre combien les supplications qu'adresse M<sup>me</sup> de Sévigné à sa fille, afin de veiller à distance sur la santé de celle-ci, sont autant des preuves de sa tendresse maternelle que des marques du langage épistolaire et galant. Or la marquise se trouve contrainte de construire un véritable art de la « formule supplicatoire ». Elle est pleinement consciente qu'elle risque de déplaire à sa fille, par un pathétique trop insistant. D'où l'effort pour mesurer ses supplications aux convenances. M<sup>me</sup> de Sévigné fait varier les formes et la portée de ses demandes. Surtout, la mère choisit le verbe *conjur*er, dont Cécile Lignereux précise les différences capitales avec *supplier*, aux vertus performatives atténuées par des termes d'adresse affectueux. Le discours de l'amour s'allie ainsi subtilement à l'intelligence linguistique.

Franciska Skutta distingue la supplication de l'acte prototypique de la demande, avant de montrer comment l'acte de supplication vient prendre place dans un *continuum*, de la demande à la crudité du cri, d'autant que les conditions de réussite de cet acte de langage ne sont pas réunies dans les *Lettres portugaises*: elles ne touchent pas leur destinataire, inaccessible à la pitié. Il suffit d'inverser les valeurs de la supplication en considérant la pitié comme fondamentale, pour que l'acte de langage s'accomplisse dans une autre réussite: l'analyse des *Lettres à Sara* par Christine Hammann met en valeur le retournement narratif et moral que constitue la péripétie redoutée de la supplication amoureuse. Rousseau révèle une véritable force de la supplication: loin d'être un geste déshonorant, elle place le suppliant sous le regard de pitié du supplié et rend les deux plus nobles, dans une dynamique édifiante pour le lecteur. En effet, la pitié, « vertu fondamentale » chez Rousseau, et « universelle », permet d'ouvrir le cœur et l'intelligence à autrui, et d'accéder à une relation affective vraie.

Le cas d'un destinataire problématique apparaît dans l'étude de Frédérique Le Nan, consacrée aux « formes et figures de la supplication amoureuse dans la *chanson* d'Oc et d'Oïl (1130-1200) ». La supplication, qui maintient à la fois le désir et la distance, s'épanouit dans un monologue porteur de plusieurs visées.

13. Même si ces études ne relèvent pas toutes de cette discipline.

Enfermé dans une poésie de l'intime guettée par le narcissisme, l'énonciateur peut purifier son aspiration amoureuse – sans que le sentiment religieux soit pour autant explicité, dans une ambivalence sémantique maintenue. L'enchantement de la supplication, incantatoire et répétitive, portée par la musique, amplifie la ferveur. Demeure une « dépossession de soi », dans un univers « érotico-mystique<sup>14</sup> » qui se nourrit de la distance et atteint à une forme d'édification. Sandor Kiss montre quant à lui comment la poésie courtoise de Bernard de Ventadour (XI<sup>e</sup> siècle) et de Thibaut de Champagne (XIII<sup>e</sup> siècle) fait de la supplication un motif structurant, fondé là aussi sur le désir et la distance. La requête rédemptrice se donne comme le seul recours au mal d'amour qui se dit à travers elle, et le moi, s'il accepte la domination de l'Autre sans condition, ne peut cependant croire que la *merci* ne lui sera pas accordée. Le forfait commis étant amour et désir parfait, il ne saurait rester insatisfait : les suppliques amoureuses trahissent alors un caractère péremptoire qui se tisse aux plus doux appels à la *merci*.

La supplication, on le voit, s'offre donc comme cadre initiatique où s'éprouvent et s'affinent les rapports humains les plus forts. Ces approches exposent ainsi la variété des réussites de cet acte de langage, dont l'expressivité est rarement perdue en cas d'échec perlocutoire. Enfin, le discours de la supplication intéresse esthétiquement par son intensité, tout intérieure, enroulée dans le silence de la prière, ou formulée lyriquement. Quantitativement, elle peut être concentrée dans la force d'un cri, ou reposer dans la rhétorique de la répétition : ses modulations expressives peuvent trouver – face au silence de l'autre – un accomplissement dans leur propre beauté. La réussite de l'acte supplicatoire – et ce même au cœur d'une œuvre dont tout l'enjeu peut demeurer purement littéraire – consiste tout autant dans la capacité à toucher le cœur. Laura Naudeix montre ainsi que l'air « *Possente spirito* » est le lieu de la transformation d'Orphée en personnage tragique. Il unit maîtrise virtuose et fragilité – à une époque où la virtuosité est souvent opposée à la puissance d'émouvoir. Or, dans cette supplication opérant sur Caronte, comme sur le spectateur dont il attire l'empathie, Monteverdi expérimente les ressorts de l'esthétique aristotélicienne et l'imitation des passions qui se fait, dans l'art nouveau de l'opéra, au présent, et sous les yeux du spectateur. Une grande part de la puissance de l'air d'Orphée réside en effet dans les ornements, laissés au virtuose aguerri, dont l'affect investit la ligne mélodique et le discours. Par l'improvisation, la musique se crée, épousant les retardements et la tension dans l'harmonie, la ligne de chant, les paroles, jusqu'à la coïncidence avec le cri.

14. Frédérique Le Nan qualifie en ces termes la supplication amoureuse dans les poésies d'Oc et d'Oil.

L'intensité expressive de la supplication, ferment de jouissance esthétique, autant qu'épreuve pathétique, s'est trouvée très tôt régulée par des rites – dont la scène générique et la scénographie pragmatique ont pu se nourrir.

## Une pratique inscrite dans un ordre sacré

Émile Benveniste distingue une première forme de « prière » ou « supplication » exprimée en grec (*lissomai*, qui supplie surtout pour réparer un outrage aux dieux) puis en latin (*litare*) en montrant l'évolution d'une forme latine qui signifiera surtout « obtenir un présage favorable » et « apaiser une divinité<sup>15</sup> ». Ce sens évolue donc vers les champs sémantiques de la prière, du sacrifice et des pratiques de piété. Mais un autre verbe latin, *supplicare*, est formé sur l'adjectif *supplex*<sup>16</sup>, qui signifie « plier sur les genoux », d'où « prier ». Il est construit avec un préfixe *sub-*, marquant l'infériorité, et *plicare* (> *ployer*, *sopleier* ayant été refait en *supplier*). Le *suppliant*, *supplex*, plie les genoux, ou se prosterne, « offre au dieu une oblation pour l'apaiser » : à l'étymologie s'ajoute ainsi toujours un ensemble de connotations<sup>17</sup>. Le suppliant, dans une gestuelle ritualisée de la Grèce antique, peut aussi toucher les genoux du supplié<sup>18</sup>. C'est par métaphore que le terme a ensuite été étendu aux rapports humains. Le premier dictionnaire de l'Académie française formule ainsi la dénotation de *supplication*<sup>19</sup> : « Priere avec sousmission. *Tres-humble supplication. faire une supplication, des supplications. il en falut venir aux supplications. par prieres & supplications.* » Toujours défini comme une « prière instante et humble » (*TLFI*), le terme de *supplication* associe les signifiés de la demande à ceux de l'insistance et de l'humilité. Le champ sémantique de *supplier* (« Prier quelqu'un instamment, avec humilité en demandant une grâce », *TLFI*) réunit notamment *adjurer*, *conjuré*, *implorer*, *presser*, *réclamer*, *requérir*, *revendiquer*<sup>20</sup>. C'est un verbe de parole, qui se prête à des énoncés performatifs. Par rapport à *conjuré quelqu'un de faire quelque chose*, le verbe *supplier* est resté porteur de connotations culturelles et religieuses fortes. Cette demande « instante et humble » qu'est la *supplication*, selon le *Trésor de la langue française*, inclut

15. Émile BENVENISTE, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, t. 2, p. 247-249.

16. Sur le rapport entre *supplex* et *supplicium*, *ibid.*, p. 250-251.

17. Émile BENVENISTE, *op. cit.*, p. 251.

18. L'étude de Laurent Gourmelen fait place à cette ambivalence symbolique des genoux.

19. Le déverbal *supplique*, emprunté à l'italien, est beaucoup moins courant et ne désigne plus l'action de la supplication. Son usage est restreint à la prière formulée.

20. Ce choix de *conjuré*, préféré à *supplier* est développé par l'étude de Cécile Lignereux.

d'emblée dans son signifié une dimension sacrée, inscrite dans un ordre politique et religieux où elle peut trouver sa légitimité.

La supplication s'inscrit ainsi profondément dans la vie sociale des cités grecques, où elle devient « une action publique codifiée<sup>21</sup> » qui se retrouve dans la poétique. Les attitudes supplicatoires, qui évoluent d'une gestuelle universelle à un ensemble de codifications juridiques et religieuses, sont marquées par l'ambiguïté d'une soumission qui peut se faire enveloppante. En remarquant que le *suppliant* est « celui qui vient<sup>22</sup> », Edmond Beaujon pointe un caractère fondamental de la supplication chez les Grecs : elle constitue une demande de protection au nom des dieux, et particulièrement de Zeus, « dieu des suppliants ». *Λικέτης*, étudié par Jean Servais dans les textes juridiques et religieux de Cyrène est en effet un protégé des dieux. C'est aussi le terme que les poèmes homériques utilisent pour la « supplication privée » de l'étranger sans ressources qui vient demander protection et aide « dans la demeure d'un particulier<sup>23</sup> ». Cette forme de supplication va être ritualisée dans les siècles suivants : il faudra que le suppliant se recommande d'un tiers qui l'envoie. Les formules de sa prière sont marquées par une langue archaïque qui atteste l'ancienneté de la ritualisation. Le rite comprend l'appel à l'envoyeur, à haute et intelligible voix, qui permet un transfert d'autorité. Pour ce qui ne relève pas de la supplication privée, les suppliants se plaçaient dans un sanctuaire, celui d'Apollon, à Cyrène, pour y chercher asile ou intensifier leur demande – ce qui peut aller jusqu'à la consécration au dieu. C'est le cas dans les *Suppliantes* d'Eschyle, qui s'ouvre sur l'invocation du Coryphée des Danaïdes au Zeus suppliant, pour qu'il leur devienne un « Zeus sauveur » – et non un dieu « injuste » : « Daigne Zeus Suppliant jeter un regard favorable sur cette troupe vagabonde<sup>24</sup>... » Les appellatifs sont régulièrement faits pour rappeler ses engagements au dieu imploré. La « mimique véhémement » du chœur des *Suppliantes*, « danse sauvage » censée « faire violence aux dieux qu'il implore<sup>25</sup> », traduit l'ambi-

21. Voir l'étude de Laurent Gourmelen et son recours aux analyses d'Émile Benveniste, à un article de John Gould dont nous citons ici les termes (« Hiketaia », *The Journal of Hellenic Studies*, 93, 1975) et à l'ouvrage de Kevin CROTTY, *The Poetics of Supplication. Homer's Iliade and Odyssey*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, Myth and Poetics, 1994. Voir aussi Maria KAZANSKAYA, « Le rituel de *ἱκετεῖαι* chez Hérodote », *Camenulae*, n° 9, novembre 2013.

22. Émile BENVENISTE, *op. cit.*, p. 252, qui glose ensuite le passage au sens de « parvenir à tes genoux, pour te supplier », dans *L'Odyssée*. Voir l'étude de Laurent Gourmelen et la référence à Françoise Létoublon (« Le vocabulaire de la supplication en grec : performatif et dérivation délocutive », *Lingua*, 52, 1980) sur les mots construits avec le radical *hik-*.

23. Jean SERVAIS, art. cit., p. 121.

24. ESCHYLE, *Les Suppliantes*, trad. Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 2003, premiers vers.

25. *Ibid.*, p. 9.

valence de la supplication grecque, entre prière humble et agressivité<sup>26</sup>. Le lien particulier du suppliant au dieu, qui le protège et le recommande au supplié, lui confère une grande puissance, jusqu'à faire de lui l'ambassadeur des dieux<sup>27</sup>. Son caractère sacré, qui déploie la divinité dans la faiblesse du suppliant, se prête à toutes sortes de retournements possibles dans un échange ou une action dramatique – mais aussi à toutes sortes d'effets pathétiques d'attentes contrariées et déçues en cas de refus de la part du supplié.

Dans une étude qui définit les problématiques de notre travail, Laurent Gourmelen élucide pour nous la scène de supplication de Priam (*Iliade*, XXIV, 460-517), scène que l'on pourrait dire « originelle<sup>28</sup> » et d'une « élévation morale [...] peu commune », en expliquant son discours, les images auxquelles il fait appel, enfin ses gestes. « Entre, toi, et saisis les genoux du fils de Pelée, et supplie-le, au nom de son père, de sa mère aux beaux cheveux, de son fils, si tu veux émouvoir son cœur<sup>29</sup>. » Cette scène contient en effet le retournement de la colère d'Achille et la résolution de l'intrigue – pour une supplication unique entre toutes les autres, puisqu'elle est exaucée. L'appel à la toute-puissance du supplié, la mention du malheur dont il ne sera peut-être pas épargné, opère un transfert et, à travers d'autres signes, comme les contacts entre les mains, établit une réversibilité entre le suppliant et le supplié. C'est cette possibilité d'identification où s'inscrivent la pitié et la reconnaissance d'une communauté de souffrance<sup>30</sup> qui permet le retournement – dans une dynamique où l'humilité conduit à l'élévation. Cette expérience initiatique accomplie par la supplication rapproche profondément les héros de cette action admirable de l'aède. On peut aussi remarquer que cette supplication modèle se fonde sur une attitude de piété envers les dieux et sur une véritable stratégie d'éloquence, non dépourvue de ruses langagières. Le travail sur le rapport de force suppose de subtils réglages en même temps qu'une extraordinaire ouverture à l'inédit du cœur humain.

À cet égard, l'article de Christophe Meurée, qui étudie la supplication prophétique dans *Consuelo* de George Sand et *Rosie Carpe* de Marie Ndiaye, fait état

26. Élisabeth Pinto-Mathieu souligne la différence entre cette supplication grecque et la prière de demande qu'elle étudie, dans le contexte médiéval. La ritualisation de la supplication chrétienne est particulièrement traitée dans les études d'Élisabeth Pinto-Mathieu et de Jean Lecointe.

27. Élément sur lequel revient FUSTEL DE COULANGES dans *La Cité antique* à propos du « Zeus xenios », élément classique que reprend et développe Péguy dans *Les Suppliants parallèles* (1905).

28. Qu'il place « aux origines mêmes de la supplication dans la littérature occidentale » (étude de Laurent Gourmelen).

29. Trad. de Paul Mazon, citée par Laurent Gourmelen.

30. Vécue ou possible.

d'une situation de supplication paradoxale en ce qu'elle met en scène un suppliant écartelé entre la nécessité de profération de sa supplique et le fait qu'il n'en est pas lui-même l'auteur. Porte-parole – au sens propre – de la divinité, le prophète suppliant est obligé de convaincre les suppliés malgré l'aspect insensé du contenu de sa supplication. Par effet-retour, sa supplication, parce qu'elle est prophétique, se voit mise sous le coup d'une vérification rétrospective qui viendra en légitimer ou non la profération. De manière paradoxale, c'est l'échec de la prophétie qui est censée garantir la réussite de la supplique (la supplication intervenant généralement pour empêcher l'actualisation de la funeste prophétie).

Le fonctionnement triangulaire de la supplication, faisant appel à la garantie divine<sup>31</sup>, se retrouve dans la tradition judéo-chrétienne, particulièrement actualisée dans la prière du psalmiste<sup>32</sup>. Son cri s'élève devant un dieu justicier. L'exégète Jean-Luc Vesco souligne qu'il faut « d'abord lever une équivoque ». « Plutôt que de désigner la conformité au droit, la racine *SDQ* évoque l'idée de plénitude et d'abondance, de perfection, tout est en place et rien ne manque. Attribuée à Dieu, la justice a pour effet de rétablir une situation dans l'état où elle doit se trouver, en libérant de conditions anormales et difficiles<sup>33</sup>. » Le mal s'oppose à la justice, comprise comme avènement du Salut. Le pauvre privé de défenseur se tourne dès lors vers un Dieu qui sauve<sup>34</sup>, qu'il ait montré sa puissance, lors de l'Exode – ou qu'il suscite progressivement une espérance au-delà de ses épreuves, dans la communion avec Dieu. Une telle attitude ouvre à la pauvreté spirituelle, que l'on retrouve traditionnellement dans la supplication chrétienne. Le suppliant des psaumes est relayé par le Christ, qui s'abaisse dans la kénose. Le retournement de

31. Aux figures des parents, de la famille, aux dieux (« respecte les dieux, Achille, et prends pitié de moi »).

32. On distingue ainsi trois grands genres littéraires dans les psaumes, après Hermann Gunkel : les hymnes, les supplications et les actions de grâce (sans compter d'autres genres mineurs), L. MONLOUBOU, dans Joseph AUNEAU (dir.), *Les Psaumes et les autres écrits*, Paris, Desclée, coll. « Petite Bibliothèque des sciences bibliques », 1990, p. 41.

33. Jean-Luc VESCO, *op. cit.*, *Psaumes : cris d'hommes et voix de Dieu*, Marseille, La Thune, 2002, p. 11. La différence entre la supplication et l'hymne, au sein des psaumes, est éclairante : « L'hymne parlait de Dieu aux autres. La supplication parle des autres à Dieu. Les autres y sont considérés comme des ennemis et Dieu y est perçu comme un Dieu qui se tait. Le psalmiste interpelle Yahvé qu'il accuse d'être directement responsable du malheur qui le frappe. Le dialogue dont Dieu a pris un jour l'initiative ne peut être rompu mais le silence divin paraît insupportable. Ce mutisme ne correspond pas à l'idée que le suppliant se fait de son Dieu. Prenant alors conscience d'un Dieu qui se tait, il lance vers lui une interrogation et il exige une réponse. » (*ibid.*, p. 26).

34. Il peut aussi punir les infidèles et les méchants.

la situation mortelle, accompli avec la résurrection, est reversé dans les vertus spirituelles de la supplication. S'y trouve dès lors enveloppée une forme de kérygme.

On comprend dans cette perspective, l'évolution de la prière de demande, telle que l'étudie Élisabeth Pinto-Mathieu. Face à la peste, la supplication très humble inclut la mémoire de la vie et des vertus de saint Sébastien et se mue en prière d'être protégé du mal, et pour une bonne mort. Les appellatifs et le souvenir du salut constituent, au cœur de la supplication qui dépasse une situation désespérée, l'affirmation effective d'une espérance plus précieuse que tout. Il faut donc écouter le langage de la supplication pour en comprendre la portée effective, portée spirituelle<sup>35</sup> cadrée par le style de son discours.

Jean Lecointe montre comment la supplication *in articulo mortis*, modélisée dans l'Épître aux Hébreux (5, 7) régulièrement commentée et reprise dans des formulaires de prières, inscrit le suppliant dans le sillage du Christ. Or les modalités de cette *imitatio Christi* font débat, tout particulièrement l'emphase dans la prière: le *pathos* doit-il être retenu, intériorisé et confiant, ou très expressif, dans une « rhétorique flamboyante<sup>36</sup> »? Au sein de la mouvance évangélique, qui manifeste d'abord une tendance au stoïcisme évangélique, demeure pourtant une empreinte luthérienne propice aux déploiements pré-baroques d'une piété plus affective.

Le détournement de l'attitude édifiante et spirituelle apparaît parallèlement dans les transpositions du *De profundis* étudiées par Isabelle Garnier, psaume pratiqué s'il en est au moment des Guerres de Religion. Le détournement subversif passe alors par les procédés de farcissure aboutissant à des formes d'« hybridation générique » et d'inventivité polémique et burlesque. Le modèle spirituel, enjeu des combats, s'offre par excellence comme lieu de réécriture à la fois inventive et violente.

La supplication constitue donc un discours paradoxal, nécessaire tout autant que marginal, puisqu'il concerne des situations extrêmes, et qui fait violence aux canaux habituels de l'échange entre les membres d'une société. Il semble plutôt rétablir un lien vertical direct que des instances de médiation auraient opacifié. Ceci vaut à la fois pour le rapport au souverain et pour le rapport au divin. Dans cette mesure, le suppliant tirant autorité de sa détresse même postule une protection que seul un puissant peut lui donner – et cela en vertu de la puissance qu'il a reçue: d'en haut, ou d'un ordre des choses qui doit faire régner la justice.

35. Potentiellement vectrices de débordement, et suscitant donc des cadres, qui peuvent faire l'objet de controverses religieuses.

36. Jean Lecointe.

On retrouve la logique de la protection du Zeus suppliant, analysée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle, par Péguy (à partir de Sophocle et d'Homère), Edmond Beaujon, Maurice Blanchot. La situation de communication glisse alors d'une dissymétrie patente vers une radicale étrangeté entre les interlocuteurs. Cette étrangeté annonce-t-elle la sécularisation moderne, qui n'inclut plus spontanément le sacré dans l'*ethos* d'un interlocuteur, ou nous en dit-elle davantage sur la force du suppliant ?

Au XVII<sup>e</sup> siècle, il y a toujours intégration entre l'ordre divin et l'ordre humain : l'article de Yolanda Vinas del Palacio, qui s'intéresse aux poètes, et particulièrement aux *Théorèmes* de La Ceppède, définit le statut de la supplication et de la poésie par rapport à la prière, dont la poésie reprend justement le langage et le chemin spirituel. S'il faut distinguer fortement prière et supplication, comme le fait la poésie sacrée, il n'est pas pertinent de considérer la supplication mondaine – adressée aux rois, par excellence – comme un acte séparé de l'ordre sacré. Ainsi la supplication politique s'inscrit-elle dans le contexte de la conversion des Muses, avec ses conséquences stylistiques.

## Éthique et esthétique de l'ultime requête

La fin des dieux et la mort de Dieu n'impliquent guère l'extinction des supplications, comme le montre l'étude de Sophie Guermès sur « les paradoxes de la supplication dans *Ahasverus* », mais aussi dans *Prométhée* d'Edgar Quinet. Demeurée topique, elle articule la plainte, mais dans ses plus hautes vertus, elle doit être formulée pour d'autres et peut s'associer en cela à la supplication du Christ, objet de l'exégèse historico-critique tout autant que *topos* tragique, épique, lyrique du second XIX<sup>e</sup> siècle. À sa manière, Quinet reprend le modèle de la kénose, source philosophique autant que poétique.

C'est sur cette échelle d'esthétique théologique que l'on peut situer la force spirituelle de la supplication religieuse. Dominique Millet-Gérard nous offre une enquête philologique aux sources de l'appellation oxymorique d'*omnipotentia supplex*, « Toute-Puissance suppliante », qui ressurgit aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, et dont l'origine reste mystérieuse. Son emploi par Massignon est particulièrement intéressant. Fidèle de La Salette et orientaliste ordonné dans le rite melkite, il retrouve le rite de la fête du Voile. C'est cette tradition grecque byzantine qui nous remet sur la piste suggestive d'une origine acathiste. Toujours est-il que l'aspect noble de la supplication, « héroïsme d'un cœur sans défense », spécificité du christianisme irrigué par une esthétique et une tradition dramaturgiques grecques (*Les*

*Suppliantes*) constitue « une sorte d'abrégé du christianisme », comme un reflet de kénose au féminin.

Une étrange kénose d'Œdipe : c'est le « schème de la supplication » glosé par Péguy à partir de son travail sur les traductions des *Suppliants parallèles*. Le langage de la supplication se répète à travers les âges comme un balancement rythmique, et un renversement des rôles initiatique où le plus fort est celui qui est privé de tout : Edmond Beaujon et Maurice Blanchot s'en souviendront, dans leur méditation sur cet acte de langage si étrange. Il nous semble pouvoir interroger la construction de la valeur moderne de la personne.

Le caractère sacré du geste demeure dans l'imaginaire du tournant du siècle, illustré par l'attitude de la Jeanne d'Arc de Péguy, commentée par Jean-Marie Paul. Le suppliant postule par son geste une transcendance capable de l'exaucer. Mais cette humilité ne va pas de pair avec l'humiliation : c'est dans cette mesure que les âmes fières peuvent recourir à la supplication. Chez Jeanne d'Arc, l'action ne fait pas que succéder à la supplication, mais elle en constitue une forme, en tant qu'elle demeure orientée vers Dieu. Le dernier acte de cette démarche, avant le supplice, la délivre du mal dont elle avait pu partiellement se faire complice, par l'offrande d'elle-même pour tout le peuple. Accomplissement parfaitement juste, pour Péguy, de toute supplication. Ainsi s'éclaire également ce qu'il appelle « mystique ».

C'est encore et surtout l'aspect kénotique de la supplication, dans un contexte sacré, que la littérature du xx<sup>e</sup> siècle mettra en valeur : Monique Gosselin-Noat montre que la supplication semble parler d'une pratique sociale dépassée, « sacralisant » celui à qui elle s'adresse. C'est surtout une étape de la prière qui passe par l'expérience de l'abandon et de la Passion (ce pourquoi elle se réduit souvent à une posture corporelle d'abandon au silence), particulièrement chez Bernanos, face à un Dieu silencieux ou absent. De la kénose christique, Saint-Pol-Roux s'inspire pour écrire une prosopopée du Christ suppliant, en pleine persécution des Juifs d'Allemagne, au seuil de la Seconde Guerre Mondiale. Odile Hamot développe les paradoxes d'une supplication qui scinde l'*ethos* chrétien, dans une seconde crucifixion de Jésus, tendue vers une nouvelle rédemption du monde. La parenté entre le suppliant et le poète apparaît là aussi, à travers la figure du psalmiste et du crucifié.

La portée éthique du geste de la supplication, de ce qu'il postule, demeure dans un univers romanesque éloigné du sacré. Valérie Poussard étudie trois scènes de supplication tirées de l'univers romanesque de Guilloux. Elles attestent la portée éthique forte de ce geste, qui place son destinataire devant une douleur dont il reçoit une responsabilité qu'il acceptera ou refusera. Au cœur de l'univers romanesque, les scènes de supplications théâtralisées forcent chacun des bénéficiaires

à prendre en charge le « visage » qui s'impose, ouvrant le tragique de l'Histoire à « la possibilité d'une foi en l'homme renouvelé ». Dans cette mesure l'appel aux concepts de Levinas éclaire la lecture de Louis Guilloux, qui lui aussi endosse la douleur de ceux dont il écrit l'histoire. En cela, nous retrouvons l'enjeu philosophique de la valeur de la personne.

Il n'est pas possible de refermer la boucle des fictions de supplication sans évoquer l'Œdipe de Bauchau. Jérémy Lambert souligne combien Bauchau active particulièrement les sèmes de l'insistance et de l'humilité supplicatoires. Le parcours d'Œdipe, exclu de la communauté humaine et devenu mendiant, manifeste une expérience de la supplication, à travers dépouillement et appel adressé à l'autre. Œdipe descend ainsi en lui-même et retrouve sa vocation d'aède : la conclusion de Laurent Gourmelen est ainsi rejointe par Bauchau, que commente Jérémy Lambert.

### De l'indignité à la dignité : la supplication au cœur de la cité

Pragmatique, et lui aussi enté sur le fonctionnement de la justice, l'apport de l'héritage romain à la pratique de la supplication attire particulièrement notre attention sur la rhétorique judiciaire, concernant l'un des états de cause qu'est la qualité<sup>37</sup>. Les traités ne se montrent pas favorables à la supplication comme stratégie dans un procès<sup>38</sup>, car elle est perçue comme une reconnaissance de la faute et surtout comme un abaissement – à une époque où l'orateur est d'abord un homme politique, donc un aristocrate<sup>39</sup>. Il n'est pas possible, pour Milon, de

37. Georges MOLINIÉ, *Dictionnaire de rhétorique*, p. 310.

38. La *Rhétorique à Herennius* ne l'inscrit d'ailleurs pas d'abord dans ce cadre : « L'aveu consiste pour l'accusé à demander le pardon. Il se divise en excuse et en supplication. [...] La supplication consiste à avouer que l'on a commis une faute et que l'on a agi intentionnellement, mais à réclamer, malgré tout, la pitié. Ce moyen ne peut être employé habituellement dans un procès sauf s'il nous arrive de défendre quelqu'un qui a réalisé de nombreux hauts faits, de cette façon – nous insérerons dans un lieu commun en amplifiant : "Même s'il avait agi ainsi, en raison de ses services passés il conviendrait de lui pardonner, mais il ne réclame pas de pardon". La supplication n'est donc pas utilisée dans les procès, mais une cause semblable peut se présenter au Sénat ou devant un général et un conseil militaire. » (I, 23) Les instructions de Quintilien sont d'une grande richesse, montrant d'abord combien la supplication est scabreuse, avant d'analyser la stratégie théâtralisante de CICÉRON dans le *Pro Milone* (*Institution oratoire*, VI, 1, 24). « Cependant, un tel appel à la pitié ne doit jamais durer longtemps. Et l'on n'a pas dit sans raison que rien n'est plus facile à sécher que les larmes. » (VI, 1, 28, trad. Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, 2003.)

39. Voir l'étude de Guillaume Flamerie.

pleurer devant les jurés : Cicéron remplit ce rôle de suppliant à la place de l'accusé, sans qu'aucun des deux ne perde sa dignité, l'un restant plein de morgue, l'autre dévoilant ses compétences d'orateur. Mais le théâtre n'est pas loin, comme en témoigne Quintilien. Dans cette mesure, et dans un climat stoïcien, le recours à un pathétique effréné est suspect. On voit à quel point l'appel à la pitié – s'il est reconnu comme particulièrement puissant – peut être refoulé vers les lieux du théâtre et de la littérature, des mythes, de la fiction – et réservé aux rôles féminins, dont la faiblesse est une arme parfois très ambiguë<sup>40</sup>. L'article de Guillaume Flamerie, spécialiste de la clémence à Rome (de la fin de la République au début du Principat) fait l'histoire d'une stratégie rhétorique et juridique risquée. Forme de langage qui met en danger la dignité, la *miseratio*, ou la *deprecatio*, effectuées par un accusé, n'ont jamais été considérées que comme un dernier recours, contradictoire avec les valeurs aristocratiques, et au mieux comme un complément. Le caractère scabreux du geste incommode d'ailleurs les princes, qui préfèrent mettre en scène des effets de clémence spontanée.

Pour autant, la supplication est restée un acte de langage parfaitement opératoire dans l'imaginaire politique : ainsi « l'appel au souverain, geste politique primordial, a persisté en dépit des développements des institutions et de la multiplication d'instances intermédiaires que les humbles tendaient à regarder comme des obstacles et non comme des instruments de meilleur gouvernement. La permanence du recours direct à la tête de l'État n'est pas une relique du rapport archaïque du souverain et des sujets, elle ressemble plutôt à un article d'une sorte de constitution non écrite, que le prince ne pourrait jamais écarter sans mettre en cause sa légitimité originelle<sup>41</sup> ». De fait, « il n'est pas inintéressant de noter que la tradition réserve plus spontanément la supplication aux actions qui se conduisent devant de grands personnages, comme des princes ou des rois, ou devant des instances singulièrement augustes, comme les sénats ou les grands conseils des prêtres : donc, devant des souverains<sup>42</sup> ». Il s'agit de cultiver l'image d'un souverain attaché à la justice, et à un rapport juste avec son peuple. Ce trait que nombre de souverains, puis de dirigeants, se sont attachés à souligner dans l'exercice de leur pouvoir, atteste le caractère *personnel* du rapport instauré par la supplication. Georges Molinié relève cette alliance entre supplique adressée à une instance incomparablement élevée, et lien personnel affirmé.

40. En témoignent l'étude d'Emmanuel Buron pour la tragédie humaniste, et l'article de Barbara Stentz, pour l'iconographie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

41. *La Dernière chance, op. cit.*, p. 113. Toutefois, la majorité des archives de suppliques et autres placets n'ont pas été conservées.

42. Georges MOLINIÉ, *Dictionnaire de rhétorique*, p. 311.

Ce lien personnel est préservé par une tradition affirmée ou tacite, respecté par des formes qui, elles, ne sont pas personnelles. La supplication inscrit chacun dans un rôle, que la rhétorique s'attache à rendre plus ou moins théâtral, en fonction des besoins de la cause. On peut insister sur la faiblesse, sur les mérites du suppliant. Globalement, la modélisation de son *ethos* insistera davantage sur la bienveillance que sur la compétence ou la prudence, et ce d'autant plus que l'*ethos* du souverain auquel la supplique est adressée sera l'écoute juste et clémente de ses sujets.

Un tel statut de la supplication, qui unit personnellement deux pôles de la société, ou bien la grandeur divine et la faiblesse de l'homme exilé, étranger, criminel, manifeste un caractère exceptionnel parmi les autres actes de demande. *A priori*, la supplication ne tient pas compte de la pragmatique habituelle, confrontant ceux qui ne devraient pas se parler, créant une exception dans les fatalités sociales et politiques. Ainsi le prisonnier peut-il implorer sa grâce auprès de la plus haute autorité, le pauvre réclamer des ressources au souverain, le coupable ou l'exclu s'adresser à la cité. Elle représente en effet l'appel direct possible à une justice que le suppliant espère envers et contre tout. Son geste la postule, même s'il ne l'argumente pas explicitement. Cette espérance (qui va du plus concret au plus eschatologique) fait toute la force de la supplication, et pousse celui qui n'a (plus) rien à parler aux puissants. Cette tension vers la justice peut participer à la constitution du présupposé pragmatique, au principe de son *ethos*<sup>43</sup> : c'est justement l'absolue faiblesse qui autorise le pauvre à parler. Inversement, le supplié étant un puissant, se prête à ce rôle, dans la mesure où il entre dans la scénographie où l'attire le suppliant.

Il peut échouer. Comme le montre Emmanuel Buron, la supplication entretient des affinités profondes avec la tragédie, qui met en scène le malheur des Grands, théâtralisant plus fortement encore la fragilité de la condition humaine. C'est particulièrement « l'arme des femmes », qui ne peuvent être tenues pour responsables de leur destin dans la guerre et c'est aussi dans ce sens que Cléopâtre, virile, ne supplie pas. Les femmes se saisissent ainsi d'une autre façon de faire l'histoire – d'une autre politique : mais l'arme se révèle ambiguë, puisqu'elle enferme et ravale la femme, faible, dans son rôle de séductrice du plus fort. La tragédie humaniste pointe ce ressort passionnel bien plus qu'elle ne donne à lire un pur langage, mû par la croyance en la pitié.

43. Il concerne les conditions de réussite présupposée pour l'acte de langage (Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, *L'Implicite*, Paris, Armand Colin, 1985, p. 25 et 34).

Moins dramatiquement, la supplication en contexte d'adresse au roi peut revêtir des formes récurrentes, et finalement plaisantes. L'authentique attitude spirituelle de Marot peut devenir « clausule commode » dans l'art d'écrire des épîtres, comme le montre Jean Vignes. C'est justement le travail sur la portée véritable de la clausule d'une épître virtuose, la *Petite épître au roi*, qui permet de dater à nouveaux frais la composition de celle-ci dans l'histoire et la constitution de l'*ethos* du poète.

Le comique est une forme de rétablissement d'équilibre. Dans le cadre de l'harmonie de la Cité, la supplication concerne aussi les coupables qui doivent faire « amende honorable ». Cette pratique judiciaire est rappelée et analysée par Isabelle Trivisani, à travers la parodie qu'en offre une scène du *Polyandre* de Sorel. Soumis à une série de supplices « de peu de conséquence », le personnage retourne sa supplication en discours inventif et plaisant et, surtout, participe à la valorisation de l'expression *amende honorable*, au moment où la valeur de l'honneur évolue. Dès lors, la supplication est surtout intéressante pour ses ressources de théâtralité – tout en continuant à réguler les rapports sociaux, ce que ne voile nullement la parodie.

Parodie qui accompagne traditionnellement tous les gestes codifiés et tant soit peu expressifs. La codification rhétorique et iconographique de la supplication obéit ainsi à l'évolution des discours sur sa propre représentation, comme le montre Barbara Stentz. L'histoire de l'art témoigne d'un moment où s'articulent une éthique et une esthétique. Par rapport à une prédominance des sujets religieux, un corpus de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle révèle l'émergence d'une tendance. Sont privilégiés les moments de crise en contexte privé et les figures féminines confrontées à la violence masculine : c'est l'image de la femme qui sera retenue par des révolutionnaires pour représenter les aristocrates, dans des images parodiques de supplication. Ce geste, on l'a vu, se prête donc particulièrement à l'oscillation entre le beau, le sublime et le grotesque, entre indignité et mystérieuse dignité.

Plusieurs invariants se dégagent ainsi pour distinguer le discours de supplication d'autres types de requêtes : une interaction verbale asymétrique entre supplié et suppliant, qui peut être corrigée ou transformée par la présence implicite ou patente d'une divinité ou de valeurs ; un présupposé pragmatique du droit d'appel pour le suppliant ; des appellatifs concentrant une argumentation légitimante ; la force pathétique (quel que soit le ton choisi) et dramatique de l'acte en lui-même, gros d'une péripétie, et enfin l'appel à un sacré ou à une réflexion d'ordre éthique, qui peut confirmer ou reconfigurer un pacte civique, les valeurs d'une société. Pour le sacré, on peut recourir à une définition assez large, en termes de légitimité

ultime, axiomatique, dans la *doxa* d'une société; sont sacrés aujourd'hui les Droits de l'homme<sup>44</sup>. Il nous semble que l'appel à une dimension supérieure dans l'acte de discours constitue une spécificité très marquante de la supplication par rapport aux autres discours de demande. Pour la supplication, cette dimension supérieure concerne la *justice*, ancrée dans un principe divin, ou dans une idée de l'homme que développe la modernité. En effet, on supplie dans une structure postulant une harmonie à retrouver. C'est en ce sens que la supplication peut incorporer une expressivité jaillie des tréfonds de l'être dans des figures esthétiques aux multiples résonances éthiques.

---

44. Voir les remarques de Francis GOYET dans *Rhétorique de la tribu, rhétorique de l'État*, Paris, PUF, 1991, p. 202.